

N' d'épreuve FFM	163	Organisate
Moto-Club		TONNAIS
N' d'affiliation	0060	
Date	2 AVRIL 2017	
Lieu	Les Varennes Argent	ton sur creuse
Organisateur technique	Dominique Auzanne	au
Adresse	BP 78 36200 Argent	on sur creuse
E-mail	motoclubargentonna	ais@sfr.fr
Téléphone	0607093630/06990	91139



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

# Article 1

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2

Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Patrice BRACHET	Licence:	049508	
Président du Jury ou Arbitre*	Alain BOUTROUX	Licence :	004944	
Membre du Jury	_ Denis DION	Licence :	056813	
Membre du Jury	_ Isabelle TEINTURIER	Licence :	229910	
	_ Christian ADAM			
Responsable du chronométrage	_ Lydia JAMET	Licence :	250604	

<sup>\*</sup> Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

# Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
85 ESPOIRS	11 ans	15 ans	85 cc	Championnat de l igue du Centre
OPEN	13 ans		125 à 650 cc	Championnat de ligue du centre
			A	
the second second second second second		EXTER ON PURSON E	The second of the second of the second of	
The presence of the property of the presence of	BET PAGE SAINA	terre executions.	THE REST CASE OF THE PROPERTY OF THE PARTY.	· 60 - 60 - 60 - 60 - 60 - 60 - 60 - 60
TO I WE THE HERMANIAN AND CO.	sacontantigação		The state of the s	and the state of t
	1 (44-2) 1 (40-14-04-04-04-04-04-04-04-04-04-04-04-04-04		The secondary constants of	and the same are the same and t
	Tenanco con con co		10 00000000000000000000000000000000000	and a comment of the
	3.4.3		NONE OF STREET	

# Engagement:

Site Internet ---- https://ffm.engage-sports.com/

Contact ----- Stéphane Brissaud

Adresse ----- BP 78 Argenton sur Creuse

Téléphone ----- 0699091139 E-mail ---- motoclubargentonnais@sfr.fr

#### Chronométrage:

Location de transpondeur : 🗉 oui 🗖 non

Tarif: 10

Caution: 200

# O / SIDE-CAR / QUAD



# Article 4 Contröles Administratifs et Techniques

#### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation: ☐ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

#### Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

#### Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

#### Article 5

#### Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

#### Article 6

# Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical	Dr Acosta		
Nombre de secouristes	8	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Chateauroux	Temps de trajet (en min)	20 min

#### Article 7 Le site de pratique

Nom du site ...... Terrain de Motocross des Varennes Adresse ..... Les Varennes 36200 Argenton sur creuse

#### Capacité Moto:

Pendant les essais : 45 En manche :

## Capacité Quad/Side-car:

Pendant les essais : En manche:

# Caractéristiques :

Longueur du circuit	175
Largeur minimum de la piste	5
Largeur de la grille	40m
Longueur de la ligne droite de départ	80m
Nombre d'OCP** *Officiels Commissaires de Piste	18



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

# Visa du Moto-Club

Date: Le 10 Janvier 2017

# Visa de la Ligue

Date: 1 8 JAN, 2017

## Visa de la FFM

Date: Numéro:

MOTO-CLUB ARGENTONNAIS ECOLE DE PILOTAGE 78 MAIRIE NION-SUR-CREUSE 36200 ARGEN